

PROGRAMME UMOJA Février – Mars 2012

RAPPORT DU PROJET DE TERRAIN

Réalisé par Marie-Thérèse KALONDA WANAOLI, Directrice du Programme Genre et Famille de ANMDH

TITRE DU PROJET:

Mise en place des Cellules de promotion des Droits de la famille et de réflexion des femmes victimes de discrimination en milieu rural de la République Démocratique du Congo

Durée: 6 semaines (Du 1er février au 31 mars 2012)



Réalisé par :

LES AMIS DE NELSON MANDELA

Projet de Terrain 01 ANMDH-Progr**POUR LA DEFENSE DES DROITS HUMAINS**

ADRESSE DE CONTACT: * Bureau National de coordination des Programmes / BNCP *

Première partie : RAPPORT NARRATIF

1. Introduction

Dans sa principale vocation d'appuyer des personnes, associations ou groupes informels qui concourent à l'expression des droits individuels et collectifs des populations, à développer la réflexion sur le droit perçu comme outil d'autonomie, de développement et de transformation sociale et à favoriser le renforcement de toutes pratiques de terrain qui tendent à mettre les personnes en capacité d'être actrices de droit à part entière de renforcement des capacités, Juristes-Solidarités offre des stages professionnels aux associations membres impliqués dans son « Programme UMOJA » et qui évoluent en Afrique centrale, notamment : au Cameroun, au Congo Brazzaville, au Rwanda, au Burundi et en République Démocratique du Congo.

« Les Amis de Nelson MADELA pour la Défense des Droits Humains » ANMDH en sigle, une ONG évoluant en République Démocratique du Congo, était bénéficiaire d'un stage soutenu financièrement par « Juristes Solidarité » dans le cadre du programme UMOJA. Madame Marie-Thérèse KALONDA WANAOLI, Coordonatrice chargée du Programme Genre et Famille, était la déléguée de ANMDH auprès de «l'ALVF » (Association de Lutte contre les Violences faites aux Femmes), l'Association qu'elle a accueilli pour un stage professionnel et d'échange d'expériences de deux semaines. Le stage s'est effectivement déroulé du 15 au 30 avril 2011 dans l'une des représentations de l'ALVF à Maroua, un territoire situé à l'Extrême Nord du Cameroun.







Après le stage, Marie-Thérèse devrait partager les expériences et les bonnes pratiques acquises lors du stage, en initiant un **petit projet de terrain**. Un appel à projet a été lancé pour cette fin et ANMDH a pu bénéficier d'une somme équivalent à 3000 Euros pour lesquels elle présente ce Rapport.



2. Présentation du Projet de terrain

(Problématique et éléments de contexte)

En République Démocratique du Congo (RDC), le peuple congolais a encore des défis à relever en ce qui concerne les Droits de la famille, principalement : les droits de succession ou à l'héritage. La femme et la jeune fille en milieux ruraux sont plus discriminées à cause des coutumes rétrogrades en contradiction avec les textes légaux.

Pourtant, d'une part, il y a l'article 40 de la Constitution, paragraphe 2, qui définit la famille comme étant une cellule de base de la communauté humaine, elle doit être organisée de manière à assurer son unité, sa stabilité et sa protection. Il revient cependant aux pouvoirs publics d'en assurer la protection. Et d'autre part, le Code de la famille congolais traite toutes les questions relatives aux droits de la personne et ses rapports en famille. Ces instruments juridiques posent les bases de la protection de la femme et des enfants dans la famille qui, jadis étaient discriminés surtout pendant le partage de l'héritage.

Sur le plan socioculturel, la RDC compte sept groupes ethniques et près de quatre cents sousgroupes ayant des cultures différentes. Cette différence des cultures se caractérise aussi par le régime familial. Dans la partie Est du pays, on remarque plus **le régime patrilinéaire** tandis qu'à l'Ouest, dans les provinces du Bas-Congo et du Bandundu, c'est **le régime matrilinéaire** qui prime. Pour l'un ou l'autre régime, la coutume veut que ce soit la famille paternelle (pour le régime patrilinéaire) ou maternelle (pour le régime matrilinéaire) qui soit responsable pour trancher les problèmes familiaux.

Ces pratiques dans les familles congolaises sont en contradiction avec la loi, « le Code de la famille », qui demande par contre que <u>les héritiers de la 1ère catégorie</u> soient les enfants du défunt, tandis que <u>Ceux de la deuxième catégorie</u>, soient le conjoint survivant, les parents, les frères et sœurs du défunt ; enfin <u>ceux de la troisième catégorie</u> soient constitués des oncles paternels ou maternels. Ces derniers ne viennent que lorsqu'il n'y a pas d'héritiers de la 1ère et de la 2ème catégorie.

A cause de l'ignorance des textes juridiques nationaux par la plupart des populations des centres ruraux de la RDC, la femme est encore considérée **seulement comme un instrument de production**. Elle est la plus souvent <u>victime de multiples cas de violations de ses droits</u>, surtout dans le mariage pour ce qui concerne **le droit à l'héritage**.

ANMDH a estimé que la prise de conscience des populations rurales de leurs droits et la façon de les défendre devant les autorités locales peuvent constituer **un atout important** pour la promotion et la protection des droits de la femme ainsi que pour combattre cette sorte des discriminations.

Tout devrait commencer par le renforcement des capacités de nos Para-juristes et le partage d'expériences avec d'autres associations qui ont pour mission « la lutte contre les discriminations à l'égard de la femme et la jeune fille ». Avec les nouvelles méthodes et stratégies de lutte contre

la discrimination et violences faites aux femmes, ainsi que les outils nous apportés par notre membre après son stage de deux semaines auprès de l'ALVF (au Cameroun), ANMDH a initié son Projet de terrain intitulé : « Mise en place des Cellules de promotion des Droits de la famille et de réflexion des femmes victimes de discrimination en milieu rural de la République Démocratique du Congo ». Ceci, dans le but de « contribuer à l'éradication de discrimination et des inégalités liées au sexe en vue d'améliorer la compréhension de l'approche de l'égalité entre femme-homme dans nos milieux ruraux ».

Deux objectifs spécifiques ont été fixés pour ce projet de terrain :

- 1. Renforcer les capacités de 150 membres de la DFDDH en technique de plaidoyer en vue de décourager les pratiques coutumières discriminant la femme et la jeune fille dans les milieux ruraux;
- 2. Outiller les populations de milieux ruraux des nouvelles méthodes et stratégies de lutte contre la discrimination et violences faites aux femmes ;

3. Activités prévues et réalisées

a) Calendrier de réalisation

Dates / Durées	Activités réalisées	Lieux de réalisation	Responsables / Animateurs (trices)
Du 06 au 07 février 2012	Organisation d'une Réunion pédagogique avec les membres permanents du Bureau de Kinshasa et animateurs de la base (Production des Outils de sensibilisation)	 Au siège de ANMDH à Kinshasa (Quartier Matonge, Commune de KALAMU) 	 Marie-Thérèse KALONDA Franck BANZAI Donat MPAKEBON Célestin LIMBEYA
Du 10 au 11 février 2012	Organisation des Journées de réflexion et de renforcement des capacités des membres des ALODH et des DFDDH en Techniques de	 Dans la salle d'audiences du Tribunal de Paix de KASANGULU 	Robert ILUNGA NUMBI Marie-Thérèse KALONDA Haroun MBONGO
	plaidoyer et de revendication des Droits de l'Homme	Dans la salle de promotion de l'Eglise Sainte Marie de la Cité Jardin, à VUNDA- MANENGA	 Chantal MATOKA Franck BANZA Zéphirin KINIKA Célestin LIMBEYA
Du 17au 18 février 2012	Organisation des Journées de réflexion et de renforcement des capacités des membres des ALODH et des DFDDH en Techniques de	 Au siège de ANMDH à Kinshasa (Quartier Matonge, Commune de KALAMU) 	Célestin LIMBEYAMyriam MBUYIJustine KAPINGA
	plaidoyer et de revendication des Droits de l'Homme	 Dans la salle des fête de l'Eglise Sante Marie de KIMWENZA 	Gaston LUYEYEJP KINSALATABU Rachel
Du 25 au 26 février 2012	Organisation des Journées de réflexion et de renforcement des capacités des membres des ALODH et des DFDDH en Techniques de	Au Complexe scolaire ENS à MIKONGA (Commune de la Nselé)	Franck BANZADonat MPAKEBONGustave MUKADI
	plaidoyer et de revendication des Droits de l'Homme		

V	12 février 2012	Organisation des Causeries-débats en Techniques de plaidoyer et de revendication des Droits de l'Homme	 Au Bar-Restaurant N-Business, à KASANGULU Au sein de l'Eglise Sainte Marie de la Cité Jardin, à VUNDA-MANENGA 	François BAZANDULAAnnie KAPINGA
	26 février 2012	Organisation des Causeries-débats en Techniques de plaidoyer et de revendication des Droits de l'Homme	 Au siège de ANMDH à Kinshasa (Quartier Matonge, Commune de KALAMU) Dans l'enceinte de l'Eglise Sante Marie de KIMWENZA 	Julie MUKUTA Marie NDEKE
	03 mars 2012	Organisation des Causeries-débats en Techniques de plaidoyer et de revendication des Droits de l'Homme	Dans la cour du Complexe scolaire ENS à MIKONGA (Commune de la Nselé)	Norbert TSHIMANGA

b) Activités réalisées et méthodologie

Toutes les activités prévues ont été réalisées à 100%. Elles ont été organisées dans quatre quartiers périphériques de la ville de Kinshasa et à la cité rurale de Kasangulu, dans la province du Bas-Congo.

1) <u>Organisation d'une **Réunion pédagogique** avec les membres permanents du Bureau de Kinshasa et animateurs de la base</u>

Les 06 et le 07 mars 2011, s'est tenu au bureau de ANMDH, à Kinshasa, **deux journées de réflexion pédagogique** en vue de préparer les outils pédagogiques et méthodologiques de sensibilisation de la base. Cinq sujets ont été traités durant quatre heures par jours :

- Les acquis du stage de Marie-Thérèse à Maroua, au Cameroun;
- Les mécanismes nationaux et internationaux de lutte contre la discrimination et les violences faites aux femmes et jeunes filles (cas de la RDC sur le droit de succession (héritage);
- Les techniques de plaidoyer et de lobbying contre les discriminations faites aux femmes ;
- Les méthodes pratiques du processus de conseling et d'empowerment (expérience acquis de l'ALVF);
- Les techniques de communication et de sensibilisation de la base sur « le genre et les Droits Humains ».

Les facilitateurs faisant partie aussi des participants ont d'abord présenté leurs interventions, puis s'en est suivi les débats.

A l'issue de cette activité, **les fiches d'animation** ont été préparées, ainsi que **des affiches et des dépliants** ont été produits. Ces outils ont permis aux Animateurs qui sont descendus sur terrain à bien communiquer avec la base. La participation a été de 15 personnes parmi lesquelles 6 femmes et 9 hommes.

Rapport du Projet de Terrain 01 ANMDH-Programme UMOJA 2012

2) <u>Organisation des Journées de réflexion et de renforcement des capacités des membres des</u> **ALODH et des DFDDH** en Techniques de plaidoyer et de revendication des Droits de l'Homme

Les journées de réflexion ont été organisées en 5 phases et les thèmes abordés se présentent comme suit :

- Briefing sur le stage effectué par Marie-Thérèse au Cameroun (inspiration de bonnes pratiques);
- Les mécanismes nationaux et internationaux de lutte contre la discrimination et les violences faites aux femmes et aux jeunes filles (Cas de la RDC concernant le droit de succession/héritage);
- Les techniques de plaidoyer et de revendication des Droits de l'homme auprès des autorités ;
- Les méthodes pratiques du processus de counseling et d'empowerment (expériences de l'ALVF)
- Les techniques de communication et de vulgarisation des Droits à la base.

(OD)

- <u>Le 10 et le 11 février 2011</u>, les journées de réflexions ont été organisées dans deux Antennes : à Kasangulu (52 Km de Kinshasa) et à Vunda Manenga (42 Km de Kinshasa).
- ▶ Pour <u>l'Antenne de Kasangulu</u>, les animateurs venus de Kinshasa, Messieurs Robert ILUNGA NUMBI (Directeur Exécutif), Haroun MBONGO et Madame Marie-Thérèse KALONDA (Coordonnatrice du Programme Genre et Famille) et Madame Chantal MATOKA, membre du Comité de pilotage du programme UMOJA, se sont appesantis sur les thèmes ci-dessus. Cette activité de deux jours à eu lieu dans la salle d'audience du Tribunal de Paix de Kasangulu qui nous a été cédée pour cette fin, à titre gracieux, avec une participation de 30 personnes dont 13 femmes et 17 hommes.
- ➢ Pour l'antenne de <u>Vunda-Manenga</u>, l'équipe qui est partie de Kinshasa était composée de <u>Messieurs Franck BANZA</u>, <u>Célestin LIMBEYA et Zéphirin KINIKA</u>, respectivement Coordonnateur des Boutiques des droits, Coordonnateur de l'ALODH de Kalamu et Coordonnateur de l'ALODH de Vunda Manenga.
 Les activités se sont déroulées, de 14 heures à 18 heures, dans la salle de réunion de la chapelle Catholique de Vunda Manenga, avec une participation de 32 personnes dont 11 femmes et 21 hommes.
- <u>Le 17 et le 18 février 2011</u>, les journées de réflexions ont été également organisées dans deux Antennes Locales d'Observation des droits de l'Homme (ALODH) : au **Quartier Matonge** dans la commune de Kalamu et au **Quartier Kimwenza (17 Km du centre ville de Kinshasa)** dans la commune de Mont-Ngafula.
- ▶ Pour l'ALODH de Kalamu, les deux journées ont été animées par Monsieur Célestin LIMBEYA, , Mesdames Myriam MBUYI et Justine KAPINGA, respectivement Coordonnateur de l'Antenne de Kalamu Secrétaire, Assistante au programme Genre et Famille, Assistante chargée des Missions et suivie des activités des structures de base. Cette activité à eu lieu au siège de ANMDH, à Matonge. La participation était de 31 personnes parmi lesquelles 17 femmes et 14 hommes.

Rapport du Projet de Terrain 01 ANMDH-Programme UMOJA 2012

- ➤ Pour l'ALODH de Kimwenza, les journées de réflexion étaient animées par Messieurs Gaston LUYEYE, Jean-Pierre KINSALA et Madame Rachel TABU, Coordonnateur de l'Antenne de Kimweza, membre de l'antenne de Kalamu et membre de la Dynamique des femmes de ANMDH/Kalamu. Cette activité a eu lieu dans la salle de réunion de CAD (Centre d'Accueil et du Développement), avec une participation de 30 personnes dont 13 femmes et 17 hommes.
- Le 25 au 26 février 2011, les journées de réflexions ont été organisées l'Antenne Locale d'Observation des droits de l'Homme (ALODH) de Mikonga (31 Km du centre ville de Kinshasa), dans la commune de la N'selé.
 Les activités ont eu lieu au collège Saint Mathieu de Mikonga, animées par Messieurs Donat MPAKEBON, Franck BANZA et Monsieur Gustave MUKADI, respectivement chargé de la documentation, coordonnateur de Boutiques des droits et coordonnateur de l'antenne de Mikonga. La participation était de 30 personnes dont 14 femmes 16 hommes.

Les mêmes thèmes ci-dessus ont servi à toutes les journées de réflexion organisées dans différentes ALODH. Au total 153 personnes ont pris part à ces activités parmi lesquelles 68 femmes. Nous avons enregistré la présence : des ONG-sœurs (Jeunes Paysans en Actions, PAROUZIA, FCDD, Association de Veuves militaires, policières et Civiles de Kasangulu), des chefs coutumiers et chefs de quartiers, des juges des Tribunaux de Paix, des femmes veuves civiles et veuves militaires, des veufs, des femmes mariées et célibataires, des représentants des Personnes Vivant avec Handicap (PVH) ...

Ces activités ont permis aux animateurs des structures de base de ANMDH et aux femmes évoluant au sein de la DFDDH de renforcer leurs connaissances sur les techniques de plaidoyer et de communication des Droits à la base.

Il a été retenu que dans une action de plaidoyer, les éléments importants à retenir sont, notamment :

comment associer d'autres personnes dans l'action; quelle autorité ciblée pour une prise de décision; avoir un mémo ou un document justifiant votre message par rapport au plaidoyer; évaluer à la fin de vos actions pour savoir si vous avez atteint l'objectif ou pas et savoir comment contourner les obstacles.

Les femmes ont montré avoir acquises la culture d'épargne pour faire face à certaines difficultés. Quelques activités Génératrice de Revenus (AGR) ont permis à l'auto prise en charge de la femme par la femme elle-même avec le système des travaux de champs collectifs et individuels.

En outre cette activité a permis aux structures informelles telles que le groupement des veuves civiles et veuves militaires de Kasangulu de s'associer avec « les Amis de Nelson MANDELA », en général et de faire partie à la DFDDH.

Compte tenue d'inégalité, la pauvreté, la vulnérabilité, l'ignorance à cause de l'alphabétisme de la femme dans notre société, par rapport à la question : « que faire pour que notre lutte soit permanent contre la discrimination faite aux femmes dans nos milieux respectifs ? », quelques stratégies ont été dégagées, telles que :

- Commencer l'instruction des filles dès le bas âge, à partir de l'école primaire ;
- Mener une forte campagne de vulgarisation de textes juridiques en faveur de la femme dans les milieux défavorisés et les plus reculés (milieux ruraux) ;

Rapport du Projet de	Terrain 01	ANMDH-Program	nme UMOJA 2012

- Animer ce genre d'activité (réflexion) en langue du milieu ;
- Impliquer toute catégorie des femmes dans ce genre de réflexion pour que chacune d'elles puisse donner ce qu'elle a comme information discriminant la femme pendant le veuvage ;
- Que chaque quartier sensibilisé puisse avoir une cellule ou un groupe qui se chargera à mobiliser la population pour ce genre de réflexion et qui doit dénoncer tous les cas des violations discriminant la femme, en particulier et des droits humains, en général ;

Les participants à ces réflexions ont en outre recommandé que ANMDH plaide pour qu'il y ait des « foyer social » dans les villages pour que les femmes s'exercent et multiplient des expériences pour leur auto-prise en charge (ex. : formation en coupe et couture, en tricotage, fabrication de savon, etc.). Par rapport à leurs travaux de champs, les femmes veuves ont exprimé le besoin en outils des champs tel que machettes, houes, râteaux, les bèches pour les motivés davantage.

3) L'organisation des Causeries-débats à la base.

Après les journées de réflexion, chaque structure de base retenue pour exécuter le projet de terrain a organisé chacune **une Causerie-débat** dans son milieu suivant le calendrier convenu. Tout à tournée autour du thème « **Que faire pour que notre lutte contre la discrimination faites aux femmes en cas de veuvage soit permanente dans nos milieux respectifs ?**»

- ➤ Pour **l'Antenne de Kasangulu**, la causerie-débat a eu lieu **le 12 février 2012**, à l'espace du restaurant N-Business, à Kasangulu ;
- ➢ Pour l'Antenne de Vunda-Manenga, la causerie-débat a eu lieu le 12 février 2012, chez le chef de quartier de Manenga, Monsieur TUZOLANA NSIASA Léon ;
- ➤ Le 26 février 2012, les causeries-débats ont lieux dans les antennes suivantes : à Kalamu, dans la salle des para-juristes du bureau de ANMDH/Kinshasa et à Kimwenza à la paroisse Sainte Marie ;
- ➤ Pour **l'Antenne de Mikonga**, la causerie-débat a eu lieu **le 03 mars 2012**, dans la salle des jeunes de l'église la Communauté Batiste au Congo (CBC) de Mikonga.

Ces **Causeries-débats** ont permis aux populations, surtout aux femmes discriminées, de s'exprimer librement devant les autorités et leurs doléances ont été entendues.

4. Résultats obtenus

Vu la durée courte pour évaluer ce projet, les résultats que nous considérons avoir obtenus, se résument comme suit :

- Toutes les activités ont été organisées comme prévues et les participants ont été bien sélectionnés ;
- Les femmes discriminées, notamment les veuves, se sont montrées concernées et impliqués en donnant des témoignages des discriminations qu'elles subissent ou qu'elles ont subi lorsqu'un leurs maris étaient décédés. Peu de famille de l'homme respecte les droits de la femme tels que reconnus par la loi;
- Le fait de convaincre les autorités locales (chefs coutumiers, chefs de quartier et juges des tribunaux de paix) à participer à ces différentes activités est aussi une réussite, car certains

Rapport du Projet de Terrain 01 ANMDH-Programme UMOJA 2012



- se sont senties choquer par ce qu'elles ont entendu directement des femmes discriminées et leur ont promis d'appliquer la loi à sa triste rigueur, contre tout contrevant ;
- Par la présence des autorités, quelques familles victimes ont présenté leur situation se sont senties soutenues pour porter plainte.

5. Difficultés rencontrées

Normalement, nous n'avons pas rencontré des difficultés en exécutant ce projet de terrain, car nous les avons évaluées déjà avant la mise en œuvre du projet et les solutions ont été envisagées à l'avance.

6. Indicateurs

Quant à la fréquence et durée des nos interventions, nous avons organisés ses activités à l'espace de 4 semaines en raison de :

- ▶ <u>1^{er} semaine</u>: deux journées de préparation pédagogique, organisées dans le bureau de ANMDH à Kinshasa;
- <u>2^{ème} semaine</u>: deux séances des journées de réflexion ont été organisées dans l'antenne de Kasangulu et Vunda Manenga, et deux causeries-débats dans ces deux antennes;
- → 3^{ème} semaine: deux séances des journées de réflexion ont été organisées dans l'antenne de Kalamu et Kimwenza et deux causeries-débats dans ces deux antennes;
- ➤ <u>4^{ème} semaine</u>: deux journées de réflexions ont été organisés dans l'antenne de Mikonga et une journée de réflexion de causerie-débat.

Toutes les journées de réflexion ont pris 4 heures du temps par jour avec une participation de 153 personnes et le causeries-débats ont pris 2 heures du temps par séance avec une participation de 165 personnes, tandis que les journées de réflexions pédagogiques avait une participation de 15 personnes (voir les listes de présence).

7. Conclusion

La grande joie pour notre action, c'est le fait que les femmes veuves déjà constituées en « association des femmes veuves » ont découvert qu'elles doivent solliciter rapidement des formations auprès des ONG des Droits de l'Homme et ne se laisseront plus faire devant des pratiques coutumières contraires à la loi. Elles feront comme celles du Cameroun organisées en « brigade de dénonciation ». Quelques unes ont déposé leur adhésion au sein de ANMDH afin que nous luttions ensembles.

Comme la loi congolaise donne plus d'avantages aux femmes mariées légalement, plusieurs femmes et hommes qui ont pris part à nos débats ont compris qu'ils doivent aller déjà devant l'Officier de l'Etat-civil pour être couvert par la loi. Pour ce qui est de mariage non légalisé ou informelle, on continuera de résoudre le problème par des négociations en Conseil de famille, en présence d'une autorité pour qu'il n y ait pas de discrimination.

Pour la pérennisation de cette action contre la discrimination faites aux femmes pendant le veuvage, les femmes évoluant au sein de nos « Dynamiques des femmes pour le Développement et les Droits Humains » (DFDDH) ont pris l'option de multiplier ces genres d'action à travers la restitution dans des villages environnants, d'orienter les victimes auprès des structures de base de ANMDH pour que leur dossier soit orientés auprès des autorités compétentes afin qu'elles recouvrent leurs droits d'héritage. Elles s'associeront avec divers mouvements des femmes, dans le but de renforcer leur plaidoyer.

Elles ont souhaité que les prochaines campagnes de sensibilisation de ANMDH mettent l'accent sur la définition des régimes matrimoniaux de mariage, la séparation des conjoints et la succession afin d'aider plus les femmes vulnérables (filles mères, femmes vivant avec handicap, femmes victimes de violence sexuelles...).

Pour ce faire, ANMDH félicite Marie-Thérèse pour son stage au Cameroun qui nous a apporté de nouvelles techniques, outils et méthodes de lutte pour la promotion de la femme, surtout en milieu rural. ANMDH remercie surtout « Juristes-Solidarités » pour nous avoir accompagnés financièrement et techniquement.

D'une manière générale, notre stage effectué au Cameroun nous a permis de **renforcer nos capacités en stratégies d'actions de terrain et de plaidoyer** à travers les différents processus d'implication des acteurs concernés dans la lutte contre les violences faites aux femmes (autorités administratives, coutumières, judiciaires, les victimes et la population).

Fait à Kinshasa, le 30 mars 2012

Pour les Amis de Nelson MANDELA

<u>Marie-Thérèse KALONDA WANAOLI</u> Coordonnatrice du Programme Genre et Famille

Robert ILUNGA NUMBI

Directeur Exécutif